



# INSCRIPTIONS SCOLAIRES MATERNELLES INGRÉ RENTRÉE SEPTEMBRE 2024



Votre enfant est né en **2021** et va découvrir l'école.  
Vous trouverez ci-après les modalités d'inscription

**DU 8 JANVIER AU 8 MARS 2024**

## 1 CERTIFICAT DE PRÉINSCRIPTION EN MAIRIE

Pour l'obtention du certificat de préinscription, vous devez vous présenter au **Service Éducation, annexe 1, rue de l'école maternelle**

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30  
avec le livret de famille et un justificatif de domicile\* de moins de 3 mois**

*\* (sont pris en compte : facture d'électricité/gaz, facture d'eau, quittance de loyer, attestation CAF, attestation d'assurance habitation, permis de construire, attestation d'attribution d'un logement).  
Les factures de téléphone ne sont pas considérées comme justificatif de domicile.*



## 2 INSCRIPTION DÉFINITIVE À L'ÉCOLE

Pour l'inscription définitive, vous devez vous rendre dans l'école concernée durant les permanences ci-dessous :

### ÉCOLE ÉMILIE CARLES

- VENDREDI 15 MARS de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h30
- LUNDI 25 MARS de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h
- VENDREDI 29 MARS de 8h30 à 12h

### ÉCOLE DU MOULIN

- JEUDI 14 MARS de 8h20 à 12h et de 13h30 à 16h30
- LUNDI 18 MARS
- JEUDI 21 MARS de 13h30 à 17h30

#### Documents à fournir :

- livret de famille
- carnet de santé
- certificat de préinscription (délivré par le Service Éducation)



## RENSEIGNEMENTS



Service ÉDUCATION - 02 38 22 85 22

École Maternelle ÉMILIE CARLES (10, rue André Foucault) - 02 38 74 85 36

École Maternelle du MOULIN (66, rue de la Justice) - 02 38 74 77 52



Mairie d'Ingré  
Service jeunesse

Tél. : 02 38 22 85 22 - jeunesse@ingre.fr

Ville  
d'Ingré  
www.ingre.fr ville d'Ingré